

Service Communication
ARDENNE rives de meuse



REVUE DE PRESSE *L'ARDENNAIS*



Du 18 au 24
novembre 2024

Diffusion : BDK / BDF / JCJ

Une fougère rare retarde encore la déchetterie

REVIN Envisagée aux Bois Bryas, la nouvelle déchetterie, un dossier vieux de huit ans, connaît un énième rebondissement. Une fougère protégée implique de trouver une mesure compensatoire avant de lancer la construction.

LES FAITS

- **En janvier 2016**, Ardenne Rives de Meuse indique son intention de construire une nouvelle déchetterie à Revin. Elle envisage la friche Porcher, la Ville préfère le « crassier » qui jouxte l'actuelle.
- **En 2020**, après moults rebondissements, les élus communautaires choisissent le site en face de l'actuelle déchetterie, sur un terrain appartenant à Fumay.
- **Fin 2022**, Revin acquiert des parcelles à la ville de Fumay et à un particulier pour implanter la déchetterie aux Bois Bryas.
- **En 2023**, une étude quatre saisons est lancée afin d'évaluer l'impact environnemental de la construction.
- **Le 12 septembre 2024**, l'achat de la parcelle où se construira la future déchetterie est acté en conseil communautaire.
- **Le 29 octobre**, en conseil communautaire toujours, il ressort des conclusions de l'étude quatre saisons qu'une parcelle de compensation doit être trouvée. Une espèce de fougère protégée a notamment été dénichée.

NICOLAS PERRIN

Ca avance. » La phrase laconique, devenue un mantra, a été ressortie par Bernard Dekens le 29 octobre lors du conseil communautaire d'Ardenne Rives de Meuse (CCARM) qu'il a présidé. Comme pour mieux rester optimiste sur un dossier pourtant semé d'embûches, ouvert il y a huit ans. De quoi parle-t-on ? De l'implantation de la nouvelle déchetterie de Revin, située à l'entrée du quartier revinois des Bois Bryas. En face, donc, de l'actuelle déchetterie, qui se trouve le long de la route de Fumay (la D988). Sauf que si la CCARM a acté l'achat de la parcelle le 12 septembre, le dernier conseil a livré un énième rebondissement : les conclusions de l'étude environnementale demandée par l'État, qui a porté sur une année. Ce rapport a ciblé le site de 4 950 m² retenu par la com'com.

« L'étude quatre saisons conclut, au vu des résultats, sur la nécessité de trouver une parcelle de compensation en raison de la présence d'espèces animales protégées. Et de réaliser une étude afin de savoir si cette parcelle de



Le projet de nouvelle déchetterie est toujours envisagé aux Bois Bryas, en face de l'actuel équipement. Archives J.L.

compensation est compatible ou non », indique le document de la communauté de communes.

« Une fougère capillaire a été trouvée. Il s'agit d'une espèce de fougère rare »

Richard Chrisment, vice-président chargé de l'environnement

Autrement dit, si le projet dans la zone des Bois Bryas n'est pas menacé, la collectivité va devoir se conformer à ces nouvelles contraintes. Moyennant un apport supplémentaire de 12 500 €. « On a eu la restitution de l'étude quatre saisons en octobre. On n'a pas le choix de régler les

études car cela dure depuis suffisamment longtemps », a réagi après coup Richard Chrisment, vice-président chargé de l'environnement. Ce dernier précise qu'« une fougère capillaire a été trouvée. On doit la réimplanter sur un autre secteur. Il s'agit d'une espèce de fougère rare donc on a trouvé une surface équivalente pour la mesure compensatoire. La proposition faite à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est en cours d'étude ».

Sondé sur le calendrier de livraison du nouvel équipement, l'élu marche sur des œufs. « Aujourd'hui, au vu du passif, il est prématuré de donner un calendrier. On ne maîtrise pas le délai des services de l'État. » D'autant qu'après cet « épisode fougère », un autre suivra, annonce Richard Chris-

ment : « Lorsque l'État aura dit OK pour la parcelle compensatoire, on aura à valider un dossier ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement NDLR), une étude d'impact environnemental de la déchetterie. Mais on va rester positif. »

L'ACTUEL SITE REPRIS PAR VALODEA

Une question demeure encore : que deviendra l'actuelle déchetterie ? « Nous n'avons pas encore les modalités de transfert, vente ou autre, concernant ce terrain qui sera tout de même rendu à Valodea (le Syndicat mixte de traitement des déchets ardennais). Valodea pourra réaliser un quai de transfert pour gérer les ordures ménagères. Il leur manque de la place, d'où un agrandissement et la rénovation du quai. Cela permettra aussi de fluidifier le flux des camions et de sécuriser da-

12

C'est, en million d'euros, la somme qui a été votée en 2022 par le conseil communautaire d'Ardenne Rives de Meuse pour la construction de la future déchetterie de Revin.

vantage la route départementale. »

Pour rappel, la déchetterie espérée aux Bois Bryas, qui fera le double de la surface actuelle, accueillera dix bennes, avec un lieu dédié aux pneus.

« On n'a plus de place sur la déchetterie. Là, on aura un espace plus confortable », certifie Richard Chrisment, qui l'assure : « La déchetterie se fera là-bas. Elle va prendre du temps mais elle sera au top. » ■

150 000 €, un « budget confortable » pour acheter à Revin ou Fumay, moins ailleurs

NORD ARDENNES Que peut-on acheter avec 150 000€ en poche frais de notaire inclus dans le Nord Ardennes ? À Revin ou Fumay, l'enveloppe offre nombre de possibilités quand le long de la frontière belge, les prix ont tendance à grimper.



MÉLANIE DEMAREST

Moins de 150 000 € tout frais compris. C'est le budget que s'était fixé Nathan, quand il a entamé sa recherche de maison en Thiérache ardennaise. Parce qu'il achète seul, notamment. « J'ai toujours voulu devenir propriétaire jeune, sourit l'Ardennais de 24 ans. À mon âge en général, les gens viennent de sortir de l'école, donc niveau épargne ce n'est pas le top. Moi je travaille depuis mes 17 ans, j'ai suivi la voie de l'apprentissage. C'est un tout qui a mené à cette possibilité-là. »

« À Revin, ça permet d'acquérir une maison entièrement rénovée, sans travaux »

Bareck Bendaha, agent immobilier

Il avait un autre impératif, celui de rester dans son village. « Gué-d'Hossus a l'avantage d'être à la frontière belge, c'est à une heure de Reims, une demi-heure de Charleroi, même chose vers Charleville, argue-t-il. Mais ce n'était pas facile de trouver ce que je cherchais. » L'opportunité s'est finalement présentée. Et Nathan vient de signer l'acquisition de sa maison « simple ». Un petit pavillon avec un étage d'une « surface habitable de 95 m² sur un petit 1 000 m² de terrain ». Un bien dans lequel il se voit vivre quelques années, avant sans doute d'acheter plus grand et de le mettre en location.



Nathan, à 24 ans, vient de signer l'acquisition de sa première maison, à Gué-d'Hossus. Un pavillon qu'il a payé moins de 150 000€. RU

Ce type de bien, c'est ce que les acheteurs recherchent le plus, avoue Bareck Bendaha, entre deux visites de maison. L'agent immobilier qui bosse chez Dupont Expertise Immobilier est spécialisé sur Revin et les alentours. Et sur le territoire qu'il couvre, globalement 150 000 € c'est un « budget confortable ».

« Ça permet d'acquérir une maison entièrement rénovée, sans travaux. Une maison mitoyenne avec jardin d'environ 100-110 m². Pour un pavillon individuel avec sous-sol, ce sera trouvable aussi, mais avec un peu de travaux », développe le spécialiste qui ajoute :

« Les Ardennes sont déjà assez exceptionnelles sur les prix de l'immobilier, mais Fumay et Revin se démarquent encore davantage. Mais dès qu'on arrive aux Mazures d'un côté ou à Haybes, Vireux ou Givet de l'autre, ce n'est déjà plus la même chose. »

Une simple virée sur le site d'annonces Le Bon Coin permet de le vérifier. Les rares annonces sous les 150 000 € dans la commune du lac des Vieilles Forges proposent des bien vieillissants qui nécessitent un sacré rafraîchissement. Ou qui ne disposent de quasi-pas d'extérieur. Or « aujourd'hui ce que les gens re-

cherchent, c'est une maison avec trois chambres, un petit jardin et un garage. Et souvent sans travaux. Ils préfèrent payer 140 000 € pour une maison refaite que 80 000 € et 60 000 € de travaux, parce que faire des travaux coûte plus cher qu'avant et, à l'arrivée, le montant de l'investissement est plus aléatoire », pointe Bareck Bendaha. Et autant dire que ce type de bien pour moins de 150 000 € à Givet, c'est compliqué aussi. « À Givet, on est à 2 000 € du m², le double de Revin. » Pas pour un appartement : de ce côté-là, la moitié du budget permet d'acquérir un bien de quelque 70 m²

2 000

« À Givet, on est à 2 000 € du m², le double de Revin », évalue Bareck Bendaha, agent immobilier. En Thiérache, on est à environ 1 200.

avec un balcon dans une résidence fermée. Pour un pavillon, clairement il faut miser sur un minima 200 000 €. Pour l'entre-deux, les maisons de ville mitoyennes, les prix varient entre 90 et 150 000 €, mais avec un budget travaux à prévoir en sus.

La situation est la même dans les villages voisins. Pour un pavillon, il faut compter bien plus que le budget pris en référence. Mais pour de la maison de ville, 150 000 € offrent un poil plus de possibilités. « Le prix de l'immobilier n'a fait qu'augmenter ces vingt dernières années », observe Jean-Marie Barreda, le maire de Chooz. Dans sa commune il l'avoue, « trouver un bien à moins de 150 000 € c'est quasi-mission impossible ».

PLUS D'ACHETEURS QUE DE VENDEURS

Notamment parce que les Belges ont beaucoup investi dans la Pointe, où le prix de l'immobilier est moindre par rapport au plat pays. « Il y a aussi les salariés qui viennent d'autres régions, remarque le maire. Des territoires où le prix de l'immobilier est bien plus important qu'ici. » Des gens qui, du coup, ne négocient pas les prix. Ce qui induit une augmentation progressive des tarifs. « Le plus important, c'est vraiment d'estimer le bien au juste prix, prévient Bareck Bendaha. D'autant qu'il y a plus de gens qui veulent acheter que de gens qui veulent vendre. La difficulté, c'est de trouver des biens. » ■

VU DU MALGRÉ TOUT

Il y a du tournage dans l'air. Vireux-Molhain sera sur le devant de la scène, ce lundi. Parce que la qualité des produits de la boulangerie Au Pétrin n'est plus à prouver : les titres décrochés pour la meilleure baguette tradition, pour les meilleurs croissants, le label prouvant la production maison en sont autant d'arguments. Alors la participation à l'émission de M6 « La Meilleure Boulangerie de France », c'est une consécration méritée. La cerise sur le gâteau serait ensuite de les voir gagner !

Parler place des femmes dans l'industrie

GIVET

Un après-midi de rencontres organisé par France Travail se déroulera ce lundi au Manège de Givet, dans le cadre de la semaine de l'industrie. Entreprises, centres de formation, branche professionnelle de l'Union des industries et métiers de la métallurgie y seront présents entre 14 heures et 16 heures. Dans un premier temps, des témoignages viseront à « mettre en lumière la mixité des emplois dans l'industrie et la place des femmes dans ce secteur, annonce Syl-



Des rencontres avec des industriels avaient eu lieu l'an dernier au musée de Fumay.

vie Lamau, la directrice de l'agence France Travail de Revin. Et aussi pour partager l'expérience de personnes, femmes et hommes, qui ont choisi et ont eu un parcours d'évolution professionnelle dans l'industrie ».

Ces témoignages seront suivis de temps individuels pour « engager des contacts, prendre des rendez-vous, programmer des immersions ou pistes d'emploi pour aller plus loin ». L'après-midi s'adresse à tout public (scolaire, chercheurs d'emploi, parents...) et l'entrée est libre. ■

La com'com touchera 9 millions

ARDENNE RIVES DE MEUSE Le mauvais calcul de l'État sur la compensation de la taxe professionnelle a été confirmé par le Conseil d'État. Résultat : la communauté de communes devrait percevoir un chèque de neuf millions d'euros.

NICOLAS PERRIN

1 QUE VIENT-IL DE SE PASSER ?

En 2017, la communauté de communes d'Ardenne Rives de Meuse (CCARM) avait réussi à faire condamner l'État, à hauteur de quatre millions d'euros. Cette fois-ci, et ce n'est toujours pas une brindille, neuf millions d'euros sont en jeu. Le motif : la suppression de la taxe professionnelle et ses mesures de compensation mal calculées par les services fiscaux.

En fait, ces derniers avaient sous-estimé le montant devant être remboursé à l'intercommunalité, qui portait sur le ticket modérateur de la taxe professionnelle.

« Le tribunal administratif, puis la Cour d'appel nous avaient donné tort, jusqu'à la décision rendue par le Conseil d'État, en 2017 », se souvient l'ancien premier vice-président, Claude Wallendorff, à l'origine de la procédure judiciaire démarrée fin 2007. « Il s'agissait de quatre millions d'euros récupérés sur la période 2007-2011. »



« Le Conseil d'État charge la Cour d'appel de fixer de manière définitive le montant de ce que l'on aurait pu toucher durant la période 2011-2019 »

Bernard Dekens, président de la com'com

Après la réception du chèque concluant le premier recours, la com'com avait déposé un deuxième recours, en 2018. Toujours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Parce que l'État était resté sur des calculs erronés. Mais cette fois-ci pour la période comprise entre 2011 et 2019.

Lors du dernier conseil, en toute fin de séance, Bernard Dekens, le président de la CCARM, a annoncé le dénouement imminent de ce dernier recours. Il est revenu sur « une belle information : dans le cadre du contentieux qui nous oppose à l'État sur le FGNIR (fonds national de garantie individuelle



Pas moins de 9 millions d'euros devraient tomber dans les comptes de la com'com, après une erreur de calcul de l'État. Photo d'illustration

de ressources), le Conseil d'État, en début de semaine (le 28 octobre, NDLR), vient de nous donner raison à 100%. C'est-à-dire de valider le fait que l'État a bien fait une erreur dans le recalcul du FGNIR. Le Conseil d'État charge la Cour d'appel de fixer de manière définitive le montant de ce que l'on aurait pu toucher durant la période 2011-2019. Ça fait neuf ans ».

2 QUE VA PERCEVOIR LA COM'COM ?

« Sachant qu'en 2020, l'État n'avait pas fait appel, on a touché 1,1 million. On sera en capacité d'obtenir de la part de l'État une somme importante qui risquerait de faire jurisprudence pour la partie 2021-2024. Ensuite, on verra comment les choses peuvent s'arranger », a décrit Bernard Dekens, lors de son intervention.

Une estimation chiffrée à neuf millions d'euros qui serait à nuancer.

Car d'après Claude Wallendorff, le remboursement pourrait produire d'autres effets dans les comptes de la CCARM.

3 QUE VONT DEVENIR CES MILLIONS D'EUROS ?

Ce qui devrait être acquis au terme de la bataille judiciaire n'a pas encore de fléchage précis. Sollicité, entre autres, pour déve-

lopper ce point, Bernard Dekens a préféré ne faire aucun commentaire. Il a souhaité attendre le retour des espèces sonnantes et trébuchantes dans les finances de l'interco.

Claude Wallendorff, lui, ne se prononce pas quant aux 9 millions. Il juge simplement que « les quatre millions d'euros sont déjà consommés. Ils sont notamment passés dans Cibox. Je ne le critique pas, c'est une bonne chose pour l'emploi ».

Un prélèvement annuel à 300 000 euros ?

Selon Claude Wallendorff, l'ancien vice-président, si « Ardenne Rives de Meuse perçoit un million d'euros pour chaque année due, il pourrait y avoir un effet sur une autre dépense de la com'com. Comme le potentiel fiscal intercommunal augmentera, après une augmentation des recettes, il pourrait y avoir une hausse du prélèvement annuel du Fpic

(Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Il s'agit d'une aide versée pour les intercommunalités moins bien loties ». Et l'élu de chiffrer « ce prélèvement à 200 000€, 300 000€ ». Un raisonnement qui ne tiendrait que si « la Cour d'appel de Nancy pense à cela et le calcule ».

4 POURQUOI CETTE DÉCISION EST RÉTENTISSANTE ?

Lors de l'annonce de la bonne nouvelle délivrée par Bernard Dekens, Claude Wallendorff a déclaré en être « très content ». Avec un peu de recul, après la séance du conseil communautaire, l'ancien maire de la cité de Méhul a confié : « Je suis très fier de ce succès, qui a été unique en France, et qui pourrait faire jurisprudence pour d'autres collectivités. » ■

Un tableau d'ardoisiers signé Simon Cocu offert au musée

FUMAY L'association Art et Passion du livre en Ardenne a fait don d'une œuvre de Simon Cocu au musée de l'ardoise. Le tableau devrait prendre place dans l'espace d'accueil.

MÉLANIE DEMAREST

Il trouvera toute sa place dans le lieu qui a fêté son premier anniversaire cet été. Ce musée des ardoisiers pensé « par les Fumaciens, pour les Fumaciens mais pas que », comme l'a rappelé vendredi le maire, Mathieu Sonnet. Ce musée sur lequel une poignée de bénévoles a bossé avec acharnement, ce marqueur du souvenir des ardoisières fermées depuis 1971.

« Ce tableau illustre le travail dur de l'ardoise qui a façonné Fumay »

Mathieu Sonnet, maire de Fumay

Un tableau signé Simon Cocu vient d'être offert par l'association Art et Passion du livre en Ardenne, qui « œuvre pour faire connaître ou redécouvrir des artistes peintres et des poètes ardennais », vante Jean-Pierre Legros, le président. Son association édite aussi chaque année « un ou deux ouvrages » qui permettent ensuite « de faire des dons ». Comme cette toile qui habillera désormais le rez-de-chaussée du musée Michel-Paradon.

« J'ai toujours souvenir, chez mes parents, des Terres ardennaises avec une couverture de Simon Cocu, sou- rit le maire, Mathieu Sonnet. J'en



L'œuvre signée Simon Cocu a été remise au musée de Fumay ce vendredi. MD

ai également un chez moi, offert par mes beaux-parents. Je suis très heureux qu'aujourd'hui le musée abrite ce beau tableau.» Lequel représente deux « scailteux », comme sont appelés les ardoisiers fumaciens. « Il représente le travail des porteurs d'ardoises », observe l' élu.

Des ardoises qui pesaient entre 80 et 100 kg, que les hommes remontaient sur leur dos jusqu'aux galeries principales pour ensuite les mettre dans les chariots qui les remontaient à la surface. « Ce tableau illustre le travail dur de l'ardoise qui a façonné Fumay. » ■

Améliorer son isolation pour réduire sa taxe foncière

REVIN Ils sont généreux dans la commune menée par Daniel Durbecq. Depuis un an maintenant, il est possible de s'affranchir de 50 % de sa taxe foncière. Seulement, il faut respecter quelques conditions, on vous explique.

ROMANE UNIQUE

C'est la saison de la chute des feuilles mais celle que tout le monde redoute de recevoir, c'est la taxe foncière. Souvent salées pour les administrés. La ville de Revin a, depuis un an mis un système en plus qui permet de la réduire de 50 %. Un dispositif dans l'air du temps qui a pour but d'encourager l'amélioration de la performance énergétique des logements et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre. On vous explique tout ça.

1 TOUT LE MONDE NE PEUT PAS ETRE EXONERÉ

Pour pouvoir bénéficier de cette réduction sur la taxe foncière, il y a deux conditions à respecter. La première, « être propriétaire d'un bâtiment datant de 1999 mais attention, cette mention changera au 1^{er} janvier 2025 et sera reportée sur des bâtiments datant de 2013, soit plus de dix ans », détaille le responsable des finances de la ville de Revin, Joël Cordewener.

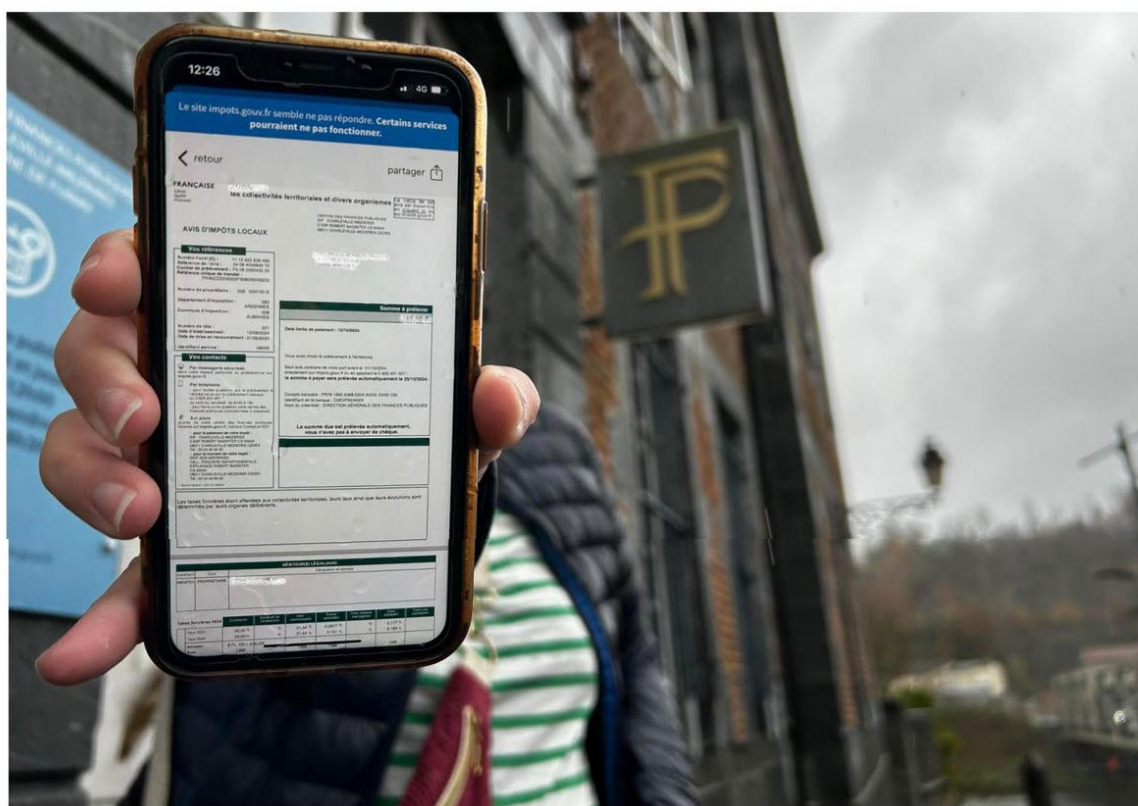
« L'idée, c'est de se priver de quelques milliers d'euros au profit des propriétaires s'engageant dans des travaux de rénovation énergétique »

Joël Cordewener, responsable des finances

Deuxième condition : avoir effectué des travaux, mais pas n'importe lesquels. « Isolation, achat d'équipement de chauffage, changement des fenêtres, c'est bon mais tout ce qui est installation de panneau photovoltaïque, éolienne, ça, ça n'est pas pris en compte », liste le fonctionnaire.

2 LES TRAVAUX DOIVENT ATTEINDRE UN COÛT MINIMUM

« Ces prestations portent sur la pose, l'installation, l'adaptation ou l'entretien de matériaux, d'équipements, d'appareils ou de systèmes ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables par l'amélioration : de l'isolation thermique, du chauffage et de la ventilation, de la production d'eau



Réaliser des travaux pour réduire sa facture énergétique permet en plus à Revin de diminuer le montant de sa taxe foncière. RU

chaude sanitaire », peut-on lire sur le site Légifrance.gouv.fr. Et la troisième condition et pas des moindres, c'est le coût de l'investissement des travaux. « Le montant total des dépenses l'année précédant la première année d'exonération doit être supérieur à 10 000 € (sans la main-d'œuvre). Ou alors le montant total des dépenses payées au cours des trois années avant l'année d'application de l'exonération

doit être supérieur à 15 000 €, développe le responsable des finances.

3 IL FAUT FAIRE LA DEMANDE AUPRES DES IMPÔTS

« Nous, à la mairie, nous pouvons aiguiller les habitants, mais le mieux c'est de prendre rendez-vous au centre des impôts de Charleville-Mézières ou celui de Fumay », note Joël Cordewener.

Pour profiter de cette exonération, vous devez envoyer avant le 1^{er} janvier de la première année où l'exonération s'applique, une déclaration écrite au service des impôts du lieu où se trouvent vos biens. Cette déclaration doit contenir toutes les informations nécessaires pour identifier les biens, y compris la date de fin de construction de votre logement. Vous devez aussi joindre des documents qui

expliquent la nature et le montant des dépenses.

4 LA DÉMARCHÉ A UN IMPACT FINANCIER POUR REVIN

« Je me suis posé cette question mais il est difficile d'évaluer son impact qui va dépendre du nombre de propriétaires qui vont s'engager dans des travaux d'économie d'énergie et solliciter une exonération de taxe foncière, détaille le responsable des finances de Revin. L'idée c'est de se priver de quelques milliers d'euros de taxe foncière au profit des propriétaires s'engageant dans des travaux de rénovation énergétique ».

Pour plus de précisions, rendez-vous sur le site impots.gouv.fr.

Le service départemental des impôts fonciers ne nous a pas répondu.

À Vireux-Molhain, les élus votent contre

Il a été décidé à l'unanimité, lors du dernier conseil municipal de Vireux-Molhain de refuser cette fameuse exonération. Une exonération de la taxe foncière pour les habitants qui réalisent des dépenses d'équipement installé en vue de réaliser des économies d'énergie. « Je pense que les per-

sonnes qui font des installations de panneaux photovoltaïques, éoliennes etc. ont déjà assez d'aides, lâche le maire de Vireux-Molhain, Jean-Pol Devresse, la situation économique dans le département est déjà assez catastrophique, dans les communes aussi, il est important de jouer la prudence ».

Un job dating au musée



L'an dernier, un job dating avait déjà été organisé au musée, mais avec les industriels. Archives AG

FUMAY

Les tables du bar typique de l'époque des ardoisières de Fumay retrouveront un peu de l'ère industrielle, ce mercredi. Comme l'an dernier, dans le cadre de la semaine de l'industrie, un job dating y sera organisé dans l'après-midi. Pas avec les industriels directement, lesquels avaient profité de l'occasion pour exposer les pièces de leur fabrication l'an dernier. Non, cette fois ce sont les agences d'intérim qui ont été sollicitées par France

Travail.

Elles seront donc présentes dès 13 h 30 et jusqu'à 17 heures, dans le joli bâtiment de la rue Martin-Coupage avec leurs offres à pourvoir sur le bassin Nord Ardennes et sur le département dans le secteur de l'industrie. Les visiteurs sont invités à se présenter avec un CV à jour. En matinée, ce sont les scolaires qui passeront par le musée de l'ardoise pour découvrir le secteur de l'industrie et ses métiers, entre 9 h 30 et midi. ■

Cinq tonnes d'aide pour l'Espagne

VIREUX-MOLHAIN De la marchandise alimentaire et d'hygiène va être remise aux victimes de la goutte froide. Deux poids lourds et une camionnette partent ce mercredi.

NICOLAS PERRIN

Cette aide XXL n'est pas une première pour ces habitants de la Pointe. Ils s'étaient déjà mobilisés en faveur des Ukrainiens, en mars 2022, où du soutien, sous toutes ses formes, avait été acheminé à la frontière avec la Pologne. Cette fois-ci, Alain Lambert, de l'Asmup 08, Frédéric Coquet des ambulances éponymes, et Gilles Loyez, membre du mouvement Pointe Solidaire, se tournent vers les victimes de la goutte froide. Celle-ci a provoqué de terribles inondations meurtrières dans la région de Valence (Espagne), le 29 octobre.

« On achemine de la nourriture, des produits d'hygiène qui iront directement aux personnes sinistrées »

Alain Lambert, président de l'Asmup 08

Plus de vingt jours après la catastrophe, les besoins sont encore là. L'appui de plus de cinq tonnes de marchandises ira, donc, à Catarroja, où vivent environ 27 000 habitants. Les supérettes et supermarchés du secteur (Proxi à Vireux-Wallerand, Intermarché à Vireux-Molhain, ainsi que ceux de Givet), mais aussi les sociétés FCA, Magotteaux, Sébastien Multi Services ou encore la centrale de Chooz apportent leur concours. Soit matériellement, soit financièrement.



La collecte a mobilisé le tissu économique local, ainsi que des bénévoles attristés par la situation en Espagne. N.P.

« Il n'y aura pas cinquante intermédiaires. On achemine de la nourriture, des produits d'hygiène, des aliments pour les animaux qui iront directement aux personnes sinistrées », assure Alain Lambert. « La centrale de Chooz a aussi fourni des masques, des combinaisons, des gants. Et une salariée de l'entreprise Coquet, à titre personnel, a aussi fait une collecte à Hirson », complète Frédéric Coquet. Des particuliers, ainsi que le collègue fumacien des Aurains ont contribué à cette vague de solidarité.

PALETTES D'EAU

En pratique, le convoi composé de deux poids lourds et d'une camion-

nette part ce mercredi à l'aube. Un transporteur basé à Onda (province de Castellón, au nord de Valence), Anselme Garcia, réceptionnera la marchandise. *« Cette opération repose sur la famille Chartier de Vireux-Wallerand, des transporteurs, qui vont conduire deux poids lourds chargés de palettes d'eau, principalement, jusqu'à la province de Valence. Anselme Garcia fera entrer le convoi jusqu'à Catarroja », précise Alain Lambert.*

Cette opération pourrait être reconduite selon les nécessités observées sur place. ■

Il est toujours possible d'envoyer un don par chèque à l'ordre de l'Asmup 08 Solidarité Espagne.

Un convoi de déchets nucléaires est passé par les Ardennes en toute discrétion

Présence de CRS, hélicoptère survolant les voies ferrées : un convoi parti de la Manche, transportant des déchets radioactifs en direction de l'Allemagne, est passé par les Ardennes.

JULIEN AZÉMAR

Le furet a un avantage sur le convoi de déchets nucléaires : on sait qu'il est passé par ici et qu'il repassera par là. Pour le train qui transbahute des matières radioactives, l'itinéraire est plus difficile à retracer. La preuve, encore, cette semaine. Le convoi, de type « Castor », est parti mardi de La Hague, en Normandie. Voilà pour la première certitude de cette affaire. Le convoi Castor a démarré de la gare de Valognes, dans la Manche.

C'est une histoire de retour à l'envoyeur : les déchets sont renvoyés, après traitement à la Hague, dans le pays où ils ont été produits

Ce que l'on sait également, c'est que le train allait en Allemagne, à Philippsburg, ville au nord de Karlsruhe, située le long de la frontière. Il y est arrivé vers 17 h 45, selon GNS, une entreprise spécialisée allemande. C'est une histoire de retour à l'envoyeur : les déchets sont renvoyés, après traitement à la Hague, dans le pays où ils ont été produits, rappellent nos confrères de France 3 Grand Est.

Le convoi devait passer par la région Grand Est ce mercredi, après avoir fait halte en gare de Tergnier, dans l'Aisne, ce mardi soir, comme le rapporte *L'Aisne nouvelle*. Comme on a pu le voir lors de cet arrêt de nuit (les trajets sont toujours nocturnes, pour raison de sécurité), les manœuvres se font sous haute protection, avec des CRS en masse. Après avoir traversé



Avant d'entrer dans les Ardennes, le convoi avait fait halte en gare de Tergnier. L'Aisne nouvelle

l'Aisne, le « Castor » a-t-il pris le chemin des Ardennes ? La présence de CRS a été constatée dans la nuit du côté de Charleville-Mézières, et des témoignages de lecteurs évoquant un hélicoptère survolant le département du côté de Sedan ou de Charleville-Mézières à proximité de voies ferrées, l'ont confirmé. Certaines sources évoquaient d'éventuels vols d'entraînement, mais la

concomitance de tous ces éléments laissait penser qu'un passage par les Ardennes n'était pas si farfelu. D'autant que, selon Greenpeace, la gare de Charleville-Mézières serait identifiée comme un « point de transit des combustibles usés sortis des réacteurs des centrales nucléaires (EDF), à destination de l'usine de retraitement de la Hague (Orano). Ces transports dangereux représentent de « très forts

enjeux de sûreté » selon l'ASN, qui en recense environ 200 par an, soit plus d'un train tous les deux jours, sur l'ensemble du territoire métropolitain français ».

De fait, une source proche du dossier nous a confirmé en fin d'après-midi, ce mercredi, que le convoi était bien passé par le département des Ardennes la nuit dernière. Le convoi « Castor » devait ensuite rejoindre la

C'EST QUOI, LE « CASTOR » ?

Pour la faire clair : le Castor (pour « cask for storage and transport of radioactive material »), est un container destiné à transporter des déchets vitrifiés hautement radioactifs, et un même train peut en transporter plusieurs. Dans le cas qui nous intéresse, il y en avait quatre, selon nos informations.

Lorraine puis l'Alsace, avec différents trajets évoqués : via la banlieue nord de Strasbourg, à Hoenheim, par Lauterbourg/Wörth ou Forbach. Pour chaque convoi de ce type, des itinéraires de substitution sont systématiquement envisagés, et la feuille de route peut changer d'une minute à l'autre, pour éviter toute perturbation, qu'elle vienne de militants antinucléaire ou autres.

Finalement, à la surprise générale, « on a appris que le train était finalement passé par Forbach, sans passer par l'Alsace, en tout début d'après-midi », indique Rémi Verdet, président de l'association alsacienne « Stop transports, halte au nucléaire ». « On ne pouvait rien savoir à l'avance ! Ce convoi était encore plus secret que d'habitude, il y a même des cheminots qui n'étaient pas au courant », assure le militant, aguerri au jeu du chat et de la souris qui a toujours lieu en ce genre de cas entre antinucléaires et forces de l'ordre.

Jeu qui allonge singulièrement le temps de trajet des convois : « le dernier Castor, en 2011, avait mis 120 heures pour arriver à destination, au lieu de quinze ou vingt s'il avait pu rouler normalement », s'amuse Rémi Verdet. ■

Le conseil encore annulé

REVIN Hier soir devait se tenir le conseil municipal. Faute de participants, la séance a été levée, reportée à la semaine prochaine. « Quatre malades, je n'y peux rien », a lâché Daniel Durbecq.



La séance a été levée hier soir en raison d'un quorum non atteint. Soit quinze élus. N.P.

NICOLAS PERRIN

Contrairement au 24 septembre, cette fois-ci l'opposition n'aura pas pesé dans la balance pour maintenir le conseil municipal.

La séance fixée hier soir, dans la salle des mariages de Revin, a tourné court. Faute de quorum atteint. Le tout en moins d'une minute.

« On est resté la dernière fois, on ne restera pas aujourd'hui »

Christophe Léonard, chef de file de l'opposition

Le chef de file de l'opposition, Christophe Léonard, a déclaré en début de séance, s'adressant au maire, Daniel Durbecq : « Je vous propose de ne pas faire l'appel car pour le coup, il y aura quorum. Comme il a été dit au compte rendu de la dernière séance (le 24 septembre, un élu de la majorité man-

quait à l'appel pour respecter le quorum NDLR), il faut que vous soyez quinze au niveau majoritaire. On est resté la dernière fois, on ne restera pas aujourd'hui. »

À DEUX CHAISES VIDES PRÈS

En ne comptant pas l'opposition, il manquait deux chaises d'élus de la majorité pour respecter le Code général des collectivités territoriales. Une situation déjà vécue le 14 mars. Ce jour-là, dans les rangs de la majorité, seuls onze élus sur 22 avaient été alors dénombrés. La rangée des opposants avait quitté la salle.

Hier soir, l'attitude de l'opposition a fait réagir l'édile, qui a répondu à Christophe Léonard : « La séance est suspendue. C'est du rapide. Je n'y peux rien si les gens ont la grippe, malheureusement. » Et de confier ensuite que « démocratiquement, ce qu'a fait l'opposition, ce n'est pas sympa. Quatre malades, je n'y peux rien. Il y avait un

rendez-vous IRM calé de longue date, une grippe, une personne alitée... »

Parmi les absents, le premier adjoint, Jean Guion, ainsi qu'Evelyne Lahaye, adjointe chargée des affaires sociales. Toujours après la séance, Christophe Léonard s'interroge : « À un moment donné, existe-t-il encore une majorité ? Pourquoi rester à la tête de la mairie ? On peut se poser la question. Trois fois sans quorum, ça ne fait pas sérieux. Qui fixe l'agenda et la réunion ? C'est le maire. On avait dit que si cela se reproduisait une troisième fois, on ne siégerait pas. »

Quant à Brigitte Dumont, adjointe chargée des affaires scolaires, elle se souvient que « les élus de l'opposition, entre 2008 et 2014, respectaient les conseils municipaux. Nous étions une opposition constructive ». Et Daniel Durbecq de confirmer que le prochain conseil doit se tenir « la semaine prochaine, sûrement. Il n'y aura pas besoin de quorum ». ■

« Renforcer les liens entre scolaire et entreprises »



Des tables rondes ont occupé entreprises, organismes et établissements scolaires, mardi. N.P.

REVIN

« L'idée est de renforcer les liens entre le monde scolaire et celui des entreprises. De ne pas rester dans sa zone de connaissances », déclare Corinne Peronne, proviseure du lycée Jean-Moulin, qui accueillait mardi « les Clee du succès ». Jeu de mots sur Clee, qui signifie Comité local école entreprise.

Des échanges ont porté sur l'accueil de stagiaires en entreprise. Comment mieux lever les freins liés à la sécurité, à la responsabilité, à la mobilité.

Pour mémoire, le Clee Vallée de la Meuse a été mis en place en dé-

cembre 2022.

« On a commencé avec trois entreprises, on est aujourd'hui à 30 (parmi elles, la centrale de Chooz, FTV, le groupe Coquet, Stellantis, ITW Spraytec, NDLR). Le Clee permet de travailler sur des métiers en tension. Là, on collabore avec Cibox, sur la filiale Melec (Métiers du numérique et de la transition énergétique NDLR). C'est le genre de choses qu'on veut faire avec le Clee », présente Karine Dominé, directrice du bureau des entreprises au lycée.

Le Clee permet également aux élèves de visiter des entreprises nord ardennaises. ■ N.P.

L'idée d'un nouveau giratoire ne tourne plus rond

GIVET Elle s'est même arrêtée de tourner tout court. Le rond-point envisagé route de Beuraing, au niveau de Marie Blachère, a été tout simplement enterré. Trop cher.

JULIEN LEPRIEUR

L il le promet, ça n'a rien à voir avec le récent contrôle de la chambre régionale des comptes. Robert Itucci a enterré publiquement le projet de création d'un giratoire route de Beuraing, au niveau de la boulangerie Marie Blachère.

- « *Qu'en est-il de l'avancée du rond-point à côté de la boulangerie ?* », a questionné un habitant lors de la réunion de quartier pour les résidents de la Soie et de Saint-Hilaire, organisée le 6 novembre.

- « *On ne le fait plus* », a répondu le maire.

- « *Vous rigolez ? S'il y avait une bonne chose, c'était bien ça !* »

Lors d'un entretien accordé à votre quotidien, Robert Itucci est revenu sur cet abandon. « *Ça a été un choix fait à l'unanimité des élus de la commission travaux, promet-il. Tout le monde a convenu que ce projet était trop cher pour ce que ça apportait.* »

.....
« On pense à installer un panneau de direction à la sortie d'Intermarché »

Robert Itucci, le maire

Alors oui, un rond-point coûte cher et les conseillers municipaux semblent donc l'avoir découvert lors d'une réunion organisée en juin. Chiffre avancé : 450 000€. Trop important pour les finances de la commune.

Ville qui justifiait pourtant ce projet par « *l'accumulation de circulation* » qui « *nous a permis de*



Un rond-point avait été envisagé entre la route de Beuraing et la rue Henriette-de-Clèves. Archives

constater que le carrefour n'était pas suffisamment sécurisé et ralentissait considérablement le trafic », expliquait Gérard Delatte, l'adjoint aux finances.

Pour autant, la Ville souhaite avancer sur la problématique de cet axe limité à 50 km/h. Surtout s'attaquer au problème des automobilistes venant du centre commercial qui tournent à gauche à niveau de Marie-Blachère. « *Simplement parce qu'ils ne veulent pas faire quelques mètres de plus et aller tourner au*

rond-point de Netto », critique l'édile.

Pas de rond-point donc mais l'idée est venue de créer « *un séparateur de voies* », empêchant aux voitures de franchir la ligne à cet endroit. « *Et on pense à installer un panneau de direction à la sortie d'Intermarché en indiquant qu'il faut aller tout droit au rond-point pour rejoindre l'autre zone commerciale.* »

Des aménagements beaucoup moins onéreux et qui demandent moins de travaux. ■

Enfin indemnisés

GIVET Huit employés réclamaient le paiement de leur solde de tout compte après la liquidation judiciaire du magasin, en juin. Hier, les prud'hommes ont intimé le versement de leurs indemnités dès à présent.

LES FAITS

- **Le 29 octobre 2022**, un nouveau magasin But, le deuxième des Ardennes, ouvre dans la zone du Forum.
- **Le 25 avril 2024**, le magasin franchisé (Edouard Chabert et Stéphane Lambert sont actionnaires majoritaires, Mamède Teixeira actionnaire minoritaire) est placé en redressement judiciaire.
- **Le 7 mai**, les douze salariés du magasin de meubles font valoir leur droit de retrait à cause des agressions morales et physiques de clients mécontents de ne pas avoir reçu leurs commandes.
- **Le 28 mai**, le magasin est placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Sedan. Le magasin ferme définitivement ses portes.
- **Le 24 juin**, les salariés sont officiellement licenciés mais personne ne touche son salaire. L'argent est bloqué par les AGS.
- **Le 12 août**, une audience se tient devant les prud'hommes, à Charleville-Mézières, pour des salaires non perçus en mai (versés depuis).
- **Le 3 septembre**, deuxième audience aux prud'hommes. Les salariés réclament le non-versement du salaire de juin, des congés payés et des indemnités de fin de contrat bloqués par les AGS.
- **Le 22 novembre**, le délibéré est tombé.

JULIEN LEPRIEUR

C'est génial, c'est un gros avancement et un soulagement pour nous. Ça devenait lourd. » Ce salarié du magasin But a le sourire hier quand on lui apprend la décision du conseil des prud'hommes de Charleville-Mézières prononcée dans l'après-midi. « Les huit salariés que je représente ont obtenu ce qu'ils réclamaient, commence M^x Xavier Médeau. À savoir le versement du salaire du mois de juin, des congés payés et des indemnités de licenciement. » Une décision que l'avocat qualifie de « logique » tant il paraissait inconcevable que des salariés soient privés de sommes dues. « On voulait juste toucher l'argent qu'on nous doit », redit l'un d'eux. Des doléances formulées par les anciens salariés depuis leur licenciement à la suite de la liquidation judiciaire, en mai. « En juillet, par exemple, on a vécu avec 100 ou 200 €. Ça a été une



Les salariés du magasin But de Givet attendaient depuis le mois de juillet le versement de leur solde de tout compte après leur licenciement. Archives J.L.

période compliquée», rappelle ce salarié.

100€ PAR JOUR DE RETARD

Alors la fin de cette procédure a de quoi donner le sourire. Parce que l'AGS refusait de verser les sommes dues aux salariés en raison du lancement d'une procédure judiciaire pour salaires non perçus. « En application des dispositions législatives, l'AGS avance entre les mains du mandataire judiciaire les créances définitivement établies par décision de justice, entrant dans le champ de sa garantie, indiquait en août l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances de salariés. L'AGS a donc été contrainte de suspendre

le règlement des indemnités de rupture sollicitées postérieurement à ladite saisine, dans l'attente de la décision de la juridiction sociale. » Désormais condamnée, la structure, via le mandataire judiciaire, va désormais s'activer à indemniser les huit salariés concernés. « Le conseil a également décidé que le paiement se fera sous astreinte, soit 100€ par jour de retard », précise M^x Médeau. Et ce, même si l'AGS décide de faire appel de cette décision. Surtout, le conseil des prud'hommes de Charleville-Mézières a condamné l'AGS à 3 000€ de dommages et intérêts par salarié pour « résistance abusive » ainsi qu'au versement de la

somme de 1 100€ pour les frais de justice. « Les dommages et intérêts, c'est quelque chose de rarissime, assure M^x Xavier Médeau. C'est une décision qui va remonter au conseil national. »

« On est tous atteints psychologiquement »

Un ancien salarié de But

L'avocat s'était déjà offusqué de cette situation en août. « C'est complètement illégal et scandaleux. C'est quand même incroyable de faire pression sur les salariés en leur disant 'si vous ne retirez pas vos actions en justice, on ne payera pas'. Ce sont leurs droits. »

La période a donc été compliquée pour les anciens du magasin But. « On est tous atteints psychologiquement, explique l'un des salariés. Beaucoup ne vont toujours pas bien. En plus de l'attente, il y a la crainte de ne pas retrouver d'emploi parce que dans le secteur de Givet, le travail ne court pas les rues. » Parmi les anciens salariés, un seul aurait retrouvé un temps plein et uniquement deux autres travailleraient sous de petits contrats. La décision d'hier pourrait leur redonner un peu de baume au cœur et leur permettre de tourner peu à peu la page But. ■ Contacté hier, l'AGS n'a pas pu être joint dans les délais impartis.

Encore une machine à pizzas

FUMAY Annoncé un temps à Revin, le distributeur à pizzas Just Queen sera prochainement accessible route de Saint-Joseph, juste à côté d'un restaurant.

NICOLAS PERRIN

Les distributeurs automatisés de pizzas continuent leur percée dans le Nord Ardennes. Après l'ouverture, le 20 août, d'une machine sur la route de Rocroi, rue Victor-Hugo à Fumay, près de l'ancien garage Pirson, un autre équipement s'est cette fois-ci installé route de Saint-Joseph.

Si la première boîte à pizzas citée appartient au restaurant de L'Aulnet, basé à Hargnies, la seconde se nomme Just Queen. Un concept créé en 2022 par le groupe lorrain Mentor. Celui-ci, non seulement fabrique les dites pizzas, mais aussi ses machines, via la filiale Apitech. Sur la bache rouge, la phrase « Merci de patienter encore un peu... Une reine se fait toujours désirer » est visible. L'éclairage est également fonctionnel.

« PARTOUT EN FRANCE »

Le directeur commercial d'Apitech, Loïc Michaux, confirme que « la machine Just Queen va ouvrir prochaine-

ment à Fumay. On souhaite s'implanter partout en France, dans des villes entre 1 000 et 4 000 habitants. Il y a 80 à 100 installations par mois dans le territoire ».

« On fait des pizzas à emporter. Il s'agit d'une concurrence déloyale »

Sarah Noailles,
gérante des Buffets de la roseraie

Et de préciser que l'arrivée d'un automate dépend « des autorisations des propriétaires, des arrivées électriques et d'internet ».

D'ailleurs, Revin devait accueillir la chaîne avenue de Gaulle. Au final, le projet a avorté en septembre, après un « désaccord avec le propriétaire », avait déclaré Loïc Michaux.

Ce dernier avait aussi assuré, plus tôt en février, ne pas mettre de nouvel arrivant automatisé « au détriment des restaurants. On grignote des parts de marché aux grandes surfaces ».

Pourtant, avec l'arrivée fumacienne de la nouvelle boîte à pizzas, à deux pas des Buffets de la roseraie (un restaurant proposant justement ces mêmes plats d'influence italienne), Loïc Michaux tient un autre discours : « La concurrence existe. Notre machine n'ouvre pas aux mêmes horaires et ne s'adresse pas aux mêmes clients. On est sur un autre créneau, les clients se rendent dans un restaurant pour d'autres raisons. »

TREIZE APPAREILS DANS LE DÉPARTEMENT

Des propos que ne comprend pas Sarah Noailles, gérante des Buffets de la roseraie. « On fait des pizzas à emporter. Il s'agit d'une concurrence déloyale. La mairie a dit ne rien pouvoir y faire car c'est du domaine privé. Voir cette machine juste à côté et non à l'entrée de Fumay ou bien plus éloignée est ridicule. J'ai été étonnée et j'ai peur que des clients viennent se garer sur notre parking, sans passer par chez nous. »

Les Ardennes comptent pas moins de treize appareils portant le logo doté de la couronne jaune. ■



Un distributeur de pizzas a fait son apparition à côté du restaurant Les buffets de la roseraie. N.P.

LA QUATRE FROMAGES DANS LE TOP 3

Et au fait que trouvera-t-on dans cet équipement ? « Les clients ne cherchent pas trop d'originalité et veulent du classique, en général », décrit Loïc Michaux, qui certifie que la quatre fromages, parmi les dix pizzas proposées, est dans le top 3.

La saison des marchés de Noël est officiellement ouverte

AUBRIVES 42 chalets vont investir le complexe sportif dès ce soir. On vous explique ce qui vous attend pour cette nouvelle édition du marché de Noël.



Le marché de Noël d'Aubrives se tient ce dimanche au complexe sportif de 10 heures à 18 heures. Illustration Aurelien Laudy



ROMANE UNIQUE

Du vin chaud, des cookies, des escargots et autres gourmandises vont s'inviter à Aubrives. De 10 heures à 18 heures, dimanche, le marché de Noël organisé par l'association Créa-events08 s'installera au complexe sportif.

« Ce marché existe depuis la création de l'association en 2018. Il a été arrêté les deux années du Covid, note la présidente de l'association organisa-

.....
« Ce marché existe depuis la création de l'association en 2018 »

Antoinette Marée,
la présidente de Créa-events08

trice, Antoinette Marée. Cette édition est un peu exceptionnelle, nous attendons 42 exposants. » Des bières seront également proposées à Aubrives. « Nous proposerons de la bière de Haybes mais aussi de Ran-

cennes et d'Aubrives », se réjouit la présidente. Pour un voyage culinaire un peu plus éloigné, des plats typiques italiens seront proposés par le traiteur givetois Gustoso. « Truffade, olives, fromage, etc. », détaille Antoinette Marée. Et pour revenir en France, un stand offrira la possibilité de déguster des escargots venant de l'Aube.

D'autres produits seront également disponibles sur place, comme des cookies, du vin chaud, des confiseries, des décorations, etc. Des animations sont également prévues tout au long de la journée, telles que la présence du Père Noël, ainsi qu'un atelier pour écrire sa lettre à l'homme à la longue barbe blanche. ■

VU DU MALGRÉ TOUT

Non, vous n'avez pas la berlue : prévue le 6 décembre, pour la Saint-Nicolas, la magie de Noël est déjà visible à Fumay. La raison ? Le prestataire qui a posé les luminaires... les a déjà branchés. Alors, pour éviter de payer l'intervention pour les éteindre, la mairie s'est abstenue et laisse le courant. Là où elle ne s'abstient pas, mais « on ne peut pas aller plus vite que la musique », dicit le maire, Mathieu Sonnet, c'est réparer les lampadaires défailants. Pour sûr, Fumay va briller de mille feux !

Reconstruire le buste volé

AUBRIVES Le buste du patron de l'église, saint Maurice, dérobé en 2009, va être reconstruit. C'est l'ambition de ceux qui souhaitent rendre à l'édifice « son aspect d'origine ». Mais il faut des sous !

MÉLANIE DEMAREST

Il s'en souvient comme si c'était hier, Jean-Paul Béal. De ce jour où plusieurs joyaux culturels ont été dérobés dans l'église Saint-Maurice. « C'était un week-end, entre le 12 et le 13 février 2009. Il y avait un mariage qui était prévu et la municipalité avait programmé le nettoyage de l'église. Ils m'ont appelé en me disant « M. Béal, il y a des travaux à l'église ? Tout est blanc. » Les cambrioleurs avaient déversé l'eau et la poudre de deux extincteurs pour « effacer leurs traces », suppose l'Aubrivois qui est aujourd'hui président du Service d'assistance et d'éducation populaire d'Aubrives, SAEPA. Association fondée en 1953 par l'abbé Nolleville et Paul Hustin. « Ça doit être la plus vieille association du village », pense-t-il.

« On a un devis pour la réfection en pierre qui se chiffre à plus de 15 000€ »

Jean-Pierre Béal, président du Service d'assistance et d'éducation populaire d'Aubrives

Une association qui ambitionne aujourd'hui de rendre à l'église ce qui lui a été dérobé il y a quinze ans de cela. Épaulée par la Seigneurie de Hierges, née à l'automne 2023 avec l'idée de « promouvoir et protéger le patrimoine du territoire » ; et par la municipalité d'Aubrives. « L'idée, c'est de récolter des fonds pour reconstruire le buste de saint Maurice en pierre, en bois ou même pourquoi pas en impression 3D », propose le maire, Fabien Prignon. D'autres statues sacrées ont disparu ce jour-là : saint Roch qui, comme saint Maurice, a été arraché de sa niche située dans un mur la-

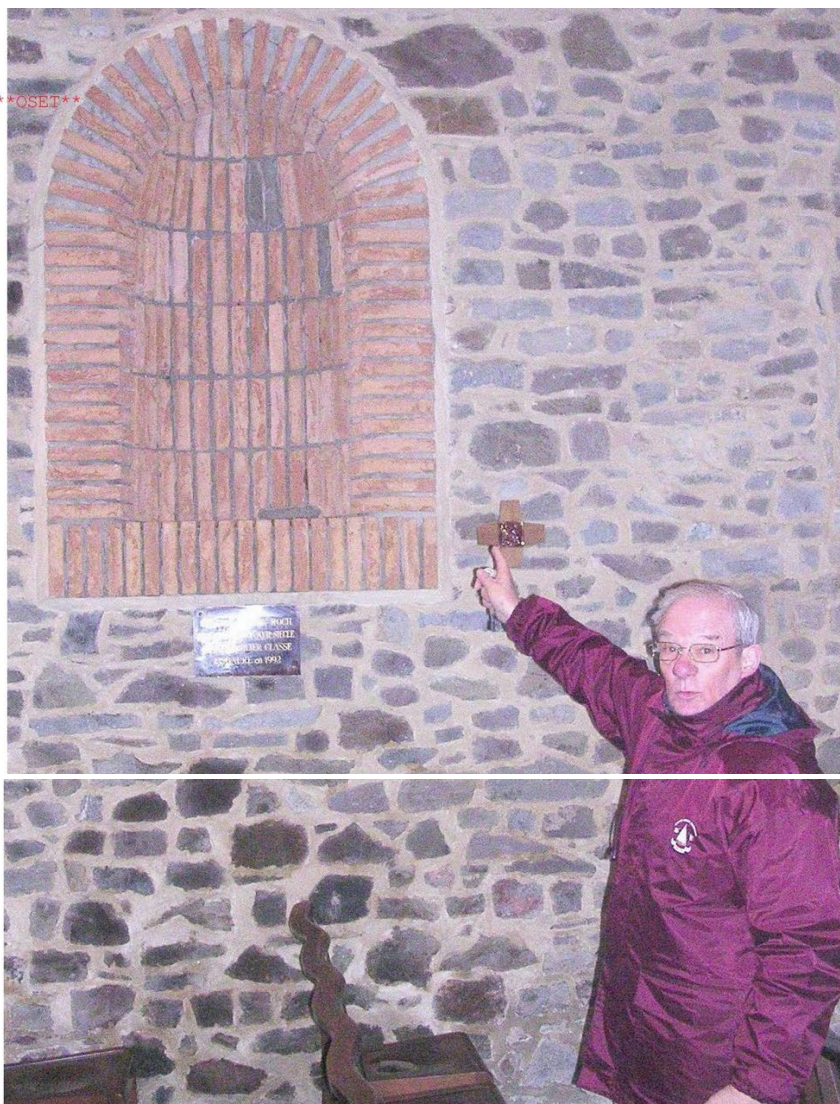
25

C'est, en euros, le prix du livre de 72 pages vendu au profit de la réfection de la sculpture. Ce dimanche, il sera à nouveau proposé à la vente à la sortie de l'édifice

téral de l'église ; saint Marc qui a été décollé de la chaire. Des objets d'orfèvrerie tels que ciboire et calices ont également été subtilisés dans les armoires de la sacristie. « Saint Maurice, c'est le patron de la paroisse, rappelle Jean-Paul Béal. On dit que son socle avait été sculpté dans la roue du moulin d'Aubrives, qui se trouvait dans la rue du Moulin. » La sculpture en bois polychrome, mesurant 120 cm, date du XVIII^e siècle. Le buste de saint Maurice tient un glaive dans sa main droite, tandis que la gauche est posée sur la poitrine. Ses vêtements et cuirasse sont vert et or, drapé rouge. Des têtes d'anges reliés par des guirlandes de fleurs ornent le socle, décrit la plateforme ouverte du patrimoine, sur le site du ministère de la Culture.

UN CONCERT CET APRÈS-MIDI

Alors maintenant que la petite église a été restaurée – « l'intérieur il y a quelques années, l'extérieur en 2021 alors que plusieurs pierres menaçaient de tomber », signale Fabien Prignon – tous aimeraient lui rendre « son aspect d'origine ». « On a déjà travaillé sur la rénovation du chemin de Croix avec Jean-Paul Surin », rappelle Fabien Prignon. La suite sera donc la statue de son saint patron. « On a un devis pour la réfection en pierre qui se chiffre à plus de 15 000€, mais ce n'est qu'un projet, une discussion parmi d'autres », signale le président de SAEPA. L'argent, c'est le nerf de la guerre.



En 2009, Jean-Paul Béal montrait l'emplacement vidé de son buste. Archives L'Ardennais

Déjà en 2022 et après deux années de recherches, l'association aubrivoise avait édité un livre de 72 pages vendu 25€ au profit de la réfection de la sculpture. Ce dimanche, il sera à nouveau proposé à la vente à la sortie de l'édifice qui accueillera, toujours dans l'idée de récolter de l'argent pour le futur buste, un concert gratuit. « Un petit chapeau sera mis à l'entrée pour récolter les dons », renseigne Gilbert Conti. L'Aubrivois sera à la guitare pour accompagner Édouard Busa. Lequel présentera « une vie de compositions » dès 15 heures. « Je suis arrivé dans les Ardennes, à Aubrives, quand j'avais 7 ans, raconte l'artiste. C'est là que mes grands-mères étaient installées. J'ai passé de mes 7 à mes 24 ans ici, et c'est aussi ici que j'ai commencé à faire de la musique, avec Gilbert et d'autres musiciens. »



« Maurice, un soldat égyptien des légions romaines »

L'historien local Alain Sartelet raconte l'histoire de saint Maurice dans un billet publié sur le site de la Ville de Givet. On y découvre que « le nom du patron de la paroisse d'Aubrives révèle, comme l'ardoise de Vireux, la présence des premiers chrétiens dans la vallée mosane, son culte a dû se répandre parmi les soldats ou les marchands circulant au long de la voie romaine passant par Givet ». Alain Sartelet ajoute que « Maurice était un soldat égyptien des légions romaines, sa foi chrétienne a entraîné son martyre (à Agaune, Suisse actuelle) avec celui de toute son armée lors du « massacre des légions thébaines » pendant la grande persécution de l'empereur Dioclétien au III^e siècle ». Et de remarquer que « les noms des saints patrons des paroisses cachent souvent la fabuleuse histoire des origines du christianisme dans la Gaule romaine ».